

Version internationale

Excel RPC - FAQ- mai 2017



Qu'est-ce-que le RPC ?

En 2011, le Règlement des Produits de Construction (RPC) a remplacé l'ancienne Directive produits de construction. Pour recevoir son nom officiel « EU/305/2011 », son champ d'application s'est étendu au fil du temps pour concerner davantage de produits qu'auparavant. En 2016 fut publiée une série de caractéristiques liées à la réaction au feu des câbles. Cette publication a donné naissance à la réglementation qui s'efforce d'harmoniser ces caractéristiques à travers tous les pays de l'Union européenne, par le biais d'une grille de classification.

Dans ce court document, nous nous concentrerons sur la manière dont la réglementation du RPC affecte les spécifications des câbles installés dans les nouveaux produits de construction et de rénovation.

Pourquoi le RPC s'applique-t-il aux câbles ?

Il n'existe actuellement aucune structure harmonisée décrivant la manière dont un câble réagit au feu. C'est pourquoi il existe diverses normes de sécurité au niveau national. L'introduction du RPC, et plus particulièrement d'une série de critères de classification, connue sous le nom d'« Euroclasse », crée un ensemble commun de caractéristiques de performances, de processus de tests et de documentation ainsi qu'une date d'échéance de conformité valable pour tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement, des prescripteurs aux entreprises d'installation, en passant par les fabricants et distributeurs.

Finalement, l'objectif du RPC est d'améliorer la sécurité du bâtiment, ce qui sera effectué par le biais de ce nouveau groupe de spécifications de réaction au feu. Ainsi, les organismes de réglementation et les clients locaux pourront sélectionner les exigences de performances au niveau national ou même à l'échelle du projet à partir des Euroclasses définies dans la norme EN 50575:2014.

Quels sont les produits concernés ?

Tous les câbles destinés à une installation pérenne font partie du champ d'application du RPC.

Ce champ d'application recouvre les câbles d'alimentation, de données et de communication. Dans le cas des câbles de données et de communication, les câbles en cuivre, en fibre, coaxiaux et les multiconducteurs sont concernés, sauf les câbles réseau.

Quels sont les délais ?

La période de transition, également appelée période de « coexistence » a démarré le 1er juin 2016 et est en vigueur pendant 12 mois. À partir du 1er juillet 2017, les câbles mis sur le marché appartenant à la zone concernée devront répondre aux exigences du RPC.

Les fabricants de ce type de câbles devront prouver leur conformité à travers la Déclaration de performances (DdP)

et le marquage CE apposé sur n'importe quel produit et/ou conditionnement. Les exigences de performances par rapport auxquelles les DdP sont émises et les procédés de certification et d'étiquetage associés se trouvent dans la spécification EN 50575:2014 susmentionnée.

Légalement, l'expression « mis sur le marché » signifie « produit de construction (individuel) inséré pour la première fois sur le marché interne européen afin d'être distribué ou utilisé dans le cadre d'une activité commerciale. »

Un produit déjà présent sur le marché avant le 1er juillet, mais qui ne dispose pas du marquage CE peut être commercialisé et installé sans pour autant enfreindre la réglementation du RPC.

Quelles sont les caractéristiques testées ?

Le RPC se concentre essentiellement sur la réaction au feu d'un produit/matériau. Tous les autres critères de performances et de spécifications liés aux câbles sont définis dans des documents à part, sous forme standard ou spécifique au vendeur.

Dans le cas des câbles, quatre caractéristiques clés sont mesurées et essentielles à la matrice de classification que les clients et les organismes de réglementation utiliseront pour préciser les spécifications minimales et maximales requises :

- Propagation et émission de chaleur
- Émission de fumée
- Particules enflammées
- Émission de gaz acide

La norme de performance individuelle requise pour chacune de ces quatre mesures se trouve dans la documentation de la norme EN50575:2014 susmentionnée.

Comment m'assurer que mes produits sont conformes au RPC ?

Comme précédemment mentionné, des procédés ont été définis au sein des normes européennes pour permettre aux clients d'acheter et d'installer un produit avec fiabilité et dans une optique de traçabilité. Typiquement, ces procédés sont connus sous le nom de Déclarations de performances (DdP) tout comme une méthode normalisée de l'étiquetage apposé sur le conditionnement du produit. Même s'il n'est pas obligatoire de marquer les produits pour prouver leur conformité au RPC, ou à l'Euroclasse concernée, la plupart des fabricants, y compris Excel, le feront sûrement.

Les Déclarations de performance (DdP) sont des documents légaux préparés par les fabricants et rendus publics, suite à des essais réalisés par des organismes indépendants connus sous le nom d'« organismes notifiés ».

Le degré d'essai requis dépend de l'Euroclasse régissant la déclaration. Au bas de l'échelle, les échantillons de produits Eca et Dca sont par exemple testés. En haut de l'échelle, à partir de Cca, ce processus de test comprend un audit en usine et l'essai du produit.

Un exemple de DdP est fourni ci-après. Des exemplaires de cette dernière accompagnent le produit correspondant et figurent dans les rubriques techniques du site Web d'Excel.

excel
without compromise.

Page	1/2
Doc No.	DOP-EXL004

Declaration of Performance

1 - Unique identification code of the product-type:
100-071
2 - Type, batch or serial number or any other element allowing identification of the construction product as required
<i>The type number of 100-071: see the print on the cable or sticker on the box</i>
3 - Intended use or uses of the construction product, in accordance with the applicable harmonized technical specification, as foreseen by the manufacturer:
<i>Supply of communication in buildings and other civil engineering works with the objective of limiting the generation and spread of fire and smoke</i>
4 - Name, registered trade name or registered trade mark and contact address of the manufacturer as required under Article 11(5):
<i>Excel Networking Excel House, Junction Six Industrial Estate Electric Avenue, Birmingham, UK, B6 7JJ Tel : +44 (0)121 326 7557 Fax : +44 (0)121 326 1537 e-mail : CPR@excel-networking.com</i>
5 - Where applicable, name and contact address of the authorized representative whose mandate covers the tasks specified in Article 12(2):
<i>N/A</i>
6 - System or systems of assessment and verification of constancy of performance of the construction product as set out in CPR, Annex V:
<i>System 3</i>
7 - In case of the declaration of performance concerning a construction product covered by a harmonized standard:
<i>Notified body number: 0199 performed the determination of product type.</i>

La norme EN50575:2014 définit également très clairement les exigences relatives à l'étiquetage des produits conformes au RPC, sans tenir compte de l'Euroclasse. L'étiquetage du produit doit être fixé sur la boîte ou sur le touret de câble fourni. Il doit clairement indiquer les mentions suivantes ainsi que tout marquage spécifique relatif au marché ou au fabricant.

- Marquage CE
- Euroclasse
- Numéro de référence de DdP
- Système d'évaluation utilisé et organisme notifié qui a effectué l'essai

Version internationale Excel RPC - FAQ- mai 2017



Voir ci-dessous l'étiquette fournie en guise d'exemple

 0199
Excel Networking Solutions Ltd Excel House, Junction 6 Industrial Park Electric Avenue Birmingham, B6 7JJ Royaume-Uni 17 DOP-EXL222
EN 50575:2014 100-074 Câbles de communication dans les bâtiments et autres activités d'ingénierie civile dont l'objectif consiste à limiter la création et la propagation de flammes et de fumée Réaction au feu : D Exigences supplémentaires S2, d2, a2 Substances dangereuses : aucune

Que sont les Euroclasses ?

Les Euroclasses sont des séries de tests et de mesures hiérarchiques définies dans le cadre de la norme européenne EN50575:2014. Les classes sont désignées à travers l'utilisation de codes, précédés de lettres qui indiquent la réaction au feu, de A (aucune réaction) à F (réaction indéterminée).

La réaction au paramètre du feu sera obligatoire à partir du 1er juillet 2017, les éléments restants de l'Euroclasse et le codage suivant sont facultatifs, mais les organismes de réglementation et prescripteurs se doivent de les respecter scrupuleusement.

Euroclasse (ca)	Critère de classification	Critère supplémentaire	Système d'attestation de conformité
A	EN ISO 1716 Chaleur de combustion brute		+ de 1
B1	EN 50399 Émission de chaleur Propagation des flammes	Dégagement de fumées (s1a, s1b, s2, s3) EN50399/EN61034-2	Test type initial et surveillance continue avec essai par sondage sur échantillons effectués par un organisme de certification indépendant, contrôle de la production de l'usine effectué par le fabricant.
B2		Acidité (a1, a2, a3) EN 50267-2-3	
C	EN 50575 Propagation des flammes	Particules enflammées (d0, d1, d2) EN 50399	
D			FPC effectué par le fabricant
E	EN 50575 Propagation des flammes		4 Test type initial et FPC effectué par le fabricant
F			

Comment sont élaborés les codes des Euroclasses ?

Chaque code d'Euroclasse comprend jusqu'à quatre éléments, à savoir :

Propagation et émission de chaleur	Émission de fumée
Options : Aca Ne contribuent pas à l'incendie B1ca - B2ca Contribution minimale à l'incendie Cca - Dca - Eca Combustible, contribue à l'incendie contribution faible (Cca) à forte (Eca) Fca Contribution indéterminée	Options : S1 Faible dégagement de fumée et propagation de fumée lente S1a Transmission >80 % S1b Transmission >60 % et < 80 % S2 Dégagement et propagation de fumée moyens S3 Aucun des éléments ci-dessus
Particules enflammées	Émission de gaz acide
Options : d0 Pas de particules enflammées d1 Pas de particules enflammées pendant plus de 10 secondes d2 Aucun des éléments ci-dessus	Options : a1 Conductivité <2,5 µS/mm et pH > 4,3 a2 Conductivité <10 µS/mm et pH > 4,3 a3 Aucun des éléments ci-dessus

Sur le plan national ou dans les spécifications, les caractéristiques requises sont précisées sous forme de codes tels que C_{ca}s1b d2 a2, où :

- Cca = Ne propage pas de flammes, émission de chaleur réduite
- s1b = Niveaux d'émission de fumée réduits, entre 60 % et 80 %
- d2 = Possibilité de particules enflammées
- a2 = émission de gaz acide conductivité de <10us/mm et Ph>4,3

Le critère Euroclasse est-il une exigence légale ?

Cela dépend du pays dans lequel la question est posée.

La manière dont la hiérarchie de l'Euroclasse est appliquée dans chaque pays relève de la responsabilité de l'organisme local de réglementation, ou de l'autorité équivalente là où cet organisme n'existe pas. Normalement sur la plupart des marchés, une classification minimale et maximale sera définie par ces organismes. Celle-ci sera ensuite sélectionnée par l'utilisateur, selon un ensemble de critères tels que le budget, le type et l'exploitation du bâtiment, la norme d'entreprise, etc.

Le marché britannique n'est pas régulé. L'autorité responsable est le Département des Communautés et du Gouvernement local, pourtant en cette fin mai 2017, le département n'a pas encore défini d'Euroclasse minimale ni maximale.

D'autres marchés de l'Union européenne déclarent des exigences de classification minimales et maximales à l'approche du 1er juillet, date d'entrée en vigueur du RPC.

Comment répondre aux exigences actuelles des clients et les conseiller à l'avenir ?

Pour vous guider sur ce point, il faut distinguer le RPC des Euroclasses.

Le RPC est une réglementation à l'échelle européenne obligatoire. Elle s'applique aux produits mis sur le marché à compter du 1er juillet 2017. Les produits devront présenter le

marquage CE et une Ddp confirmant la réalisation des tests et l'obtention de la certification.

Les Euroclasses fournissent une échelle de caractéristiques de réaction au feu (de faible à forte). Leur application variera d'un pays à un autre, et dans certains cas, d'un type de bâtiment à un autre.

Dans la majorité des pays de l'Union européenne, la directive concernant le choix de l'Euroclasse sera gérée par des organismes de réglementation ou autorités similaires. Les clients, quant à eux, devront s'informer localement auprès de nos équipes commerciales, distributeurs ou auprès de sources indépendantes.

Pensez à revenir sur notre site www.excel-networking.com pour connaître les actualités concernant le RPC.

Siège social européen

Excel House
Junction Six Industrial Park
Electric Avenue
Birmingham B6 7JJ
Angleterre

T : +44 (0) 121 326 7557

E : sales@excel-networking.com

Siège social Moyen-Orient et

Afrique

Office 11A
Gold Tower
Jumeirah Lake Towers
Dubai
Émirats arabes unis

T : +971 4 421 4352

E : salesme@excel-networking.com

www.excel-networking.com

excel
without compromise.